

L'association Française de la Maladie de Fanconi (AFMF) dont une des missions essentielles est l'aide à la recherche lance son **4^{ème} appel à projets (AAP)**. Selon les projets retenus, **la dotation globale pourra atteindre un total de 300 000 euros**. Ce montant sera réparti entre **2 et 4 projets de recherche** (montant maximal par projet de 150 000 euros), sachant que l'AFMF est libre de financer uniquement une partie du projet. **Chaque projet devra être réalisé dans un maximum de 3 années**.

La maladie de Fanconi (MF), anciennement appelée « anémie de Fanconi », est une affection génétique rare et complexe, provoquée par la présence de mutations dans un des 23 gènes *FANC* identifiés à ce jour. Ces gènes, via la voie de signalisation FANC/BRCA, participent à la réparation de l'ADN et au maintien de la stabilité du génome. Cette maladie est caractérisée par une hétérogénéité phénotypique importante associant un retard staturo-pondéral, des malformations congénitales variables, des troubles de la fertilité, une atteinte hématologique (aplasie médullaire, leucémie aiguë myéloblastique), un risque très élevé de cancers, en premier lieu des carcinomes épidermoïdes des muqueuses de la cavité buccale et ano-génitales, mais aussi d'autres cancers dont des cancers cutanés (carcinome épidermoïde ou baso-cellulaires et mélanome) ou du foie (carcinome hépato-cellulaire).

Est éligible tout projet de recherche **clinique, préclinique, translationnelle, voire fondamentale**, qui a pour objectif d'aboutir à une meilleure prise en charge des patients atteints de cette affection et/ou une meilleure connaissance de la maladie et de ses répercussions au niveau des différents organes/fonctions. **L'AFMF retiendra en priorité les projets concernant directement la MF et visant à identifier des méthodes optimales de prévention, de diagnostic et de traitement des différentes affections dont souffrent les patients**. Les projets relatifs à d'autres maladies, même proches de la MF, ou des aspects très fondamentaux et non directement rattachables à la MF ont peu de chance d'être retenus. A ce stade, l'AFMF n'envisage pas de financer plus d'un projet de recherche fondamentale.

Dans ce cadre, et sans exclusive, l'AFMF souhaite recevoir des projets permettant :

- une meilleure caractérisation des susceptibilités aux cancers précédemment énumérés ;
- la définition de traitements appropriés pour ces tumeurs solides ;
- une plus fine ou plus précoce analyse des atteintes hématologiques, et la définition des traitements associés.

Les projets soumis seront évalués par des **experts indépendants** puis examinés par le **Conseil scientifique** de l'AFMF qui formulera des recommandations, l'association restant souveraine dans le choix des projets retenus. Cet AAP s'adresse en priorité aux équipes de recherche opérant en lien avec des CHU, des universités et des organismes de recherche nationaux (CNRS, INSERM etc...). Les cofinancements sont acceptés, la partie financée par l'AFMF devant être bien identifiée.

La **trame du dossier de soumission** est fournie sur la page suivante, et pour une bonne compréhension des critères qui seront appliqués la grille d'évaluation qui sera complétée par les experts est également résumée.

Le dossier est à envoyer avant le 30 septembre 2023

par courrier à AFMF, 18 rue Valentin Haüy, 75015 PARIS et par courriel : contact.afmf@gmail.com

Un dossier de présentation du projet et de demande de subvention comportera :

- la présentation du projet en français sur 3 pages (Arial 12, interligne 1.5) intégrant la description du contexte scientifique, le ou les objectifs du projet, la méthodologie employée, les éventuels liens avec d'autres projets nationaux ou internationaux, les résultats attendus et un calendrier prévisionnel ; les bénéfices espérés pour les soins des patients, avec une indication de l'échéance à laquelle les résultats déboucheront sur une meilleure prise en charge de leurs différents cas, devront être précisés
- la composition de l'équipe ou des équipes impliquées dans le projet
- les coordonnées et l'affiliation principale du porteur du projet ainsi que ses publications les plus significatives des 5 dernières années
- le budget total du projet et le montant de la subvention demandée, avec son affectation précise en distinguant ressources humaines, équipements et logistique, et en répartissant le montant sur la période retenue (maximum de 3 ans)
- un résumé scientifique (½ page) ainsi qu'un résumé grand public (½ page)

SYNTHESE DE LA GRILLE D'EXPERTISE

Évaluation Scientifique

Critères de notation :

Pour chacun des cinq items ci-dessous, la réponse à fournir est quantifiée entre 1 (évaluation plutôt négative) et 4 (très positive). Pour chaque critère, vous pouvez argumenter dans l'encadré de la page suivante.

Critères	Notation (de 1 à 4)
Originalité	
Méthodologie	
Faisabilité ; résultats préliminaires	
Pour les études cliniques : perspectives d'application aux malades Pour les études fondamentales : compréhension de la maladie de Fanconi	
Aspects financiers	
Note sur 20	

Au terme de cette évaluation, merci d'émettre un **jugement global** allant de :

- A : A financer
- B : A discuter – priorité haute
- C : A discuter – priorité faible
- D : A rejeter
- E : Hors périmètre (autre maladie, aspect trop fondamental et éloigné de la maladie de Fanconi,...)

Évaluation globale (A, B, C, D ou E)

Avis argumenté de l'expert

L'AFMF prendra en compte les différentes notes, l'évaluation globale et l'avis argumenté de l'expert.